

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
<b>1. Intitulé du projet</b>		
Création d'un forage pour l'alimentation en eau d'un enrouleur sur la commune de Monthyon (77)		
<b>2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)</b>		
<b>2.1 Personne physique</b>		
Nom	Prénom	
<b>2.2 Personne morale</b>		
Dénomination ou raison sociale	SCEA DES HOSPITALIERS	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Mr De Gelis	
RCS / SIRET	3 3 1 3 2 9 9 2 0 0 0 0 1 0	Forme juridique SCEA
<b>Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1</b>		
3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>	
27a. forage pour l'approvisionnement en eau d'une profondeur supérieure ou égale à 50 m	<p>Le projet est situé dans la masse d'eau FRHG104 Eocène du Valois.</p> <p>L'alimentation en eau potable de la commune provient d'un puits situé à Marcilly et captant les sables de Beauchamp et de deux forages dans l'Yprésien situés à Saint-Soupplets. Leurs périmètres ne concernent pas la zone étudiée.</p> <p>Il sollicitera la nappe de l'Eocène moyen dans les horizons des marnes et caillasses et calcaire grossier du Lutétien. Les sables Yprésiens ne seront pas captés car protégé par la disposition n°118 du SDAGE</p>	
<b>4. Caractéristiques générales du projet</b>		
<b>Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire</b>		
<b>4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition</b>		
<p>Le site est implanté au sud de la commune et au nord de la voie ferroviaire sur un petit plateau et desservi par la D330 qui traverse la commune du sud-est au nord en direction de Saint-Soupplets. La parcelle intéressant la recherche en eau se situe en dehors de la ville et à proximité de la ferme de l'Hôpital. Ce forage est nécessaire sur site pour couvrir les besoins en eau.</p> <p>Ce site est prévue pour la création d'un forage d'irrigation qui nécessite un approvisionnement pour un enrouleur. En l'absence d'approvisionnement par l'eau de ville, il est prévu de réaliser un forage dans l'emprise de ce projet. Les débits escomptés sont de l'ordre de 60 m<sup>3</sup>/h (avec un prélèvement hebdomadaire - en fonction des besoins - pendant 4 mois soit un maximum de 87 500 m<sup>3</sup>). Il est fort probable en fonction de la pluviométrie que le volume global pris à la nappe soit inférieur de 10 à 15% de ce volume.</p> <p>L'enrouleur permettra d'irriguer 70 ha de maïs par an (sur une surface irrigable de 270 ha).</p>		

#### **4.2 Objectifs du projet**

Couvrir les besoins en eau du projet pour assurer la pérennité des cultures de maïs et éventuellement envisager une diversification de cultures avec une nappe susceptible de fournir les volumes désirés sur les 4 mois d'exploitation annuelle. Permettre de sécuriser l'exploitation et le développement de cette agriculture en soutient lors des périodes les plus sèches et pour lesquels les cultures ont besoin d'eau pour grandir.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Amenée foreuse, bac de décantation

Création du forage au Rotary ou au marteau Ø610 mm jusqu'à 55 m de profondeur.

Mise en place de tubage acier Ø457 mm en tête jusqu'à 55m de profondeur, cimenté à l'extrados, sous pression depuis l'intérieur du tube, pour l'isoler de la surface et du Saint-Ouen et du Beauchamp afin de n'intéresser que le Lutétien.

Puis foration au Rotary Ø444 mm jusqu'à 83 m de profondeur.

Mise en place colonne captante : tubage PVC Ø255x280 mm, crépiné au niveau des marnes et caillasses et du calcaire grossier du Lutétien entre 55 et 83 m de profondeur.

Une coupe de l'ouvrage est présentée en annexe.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Fournir les besoins en eau pour l'alimentation d'un enrouleur à des fins d'irrigation

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Article R214-1 code de l'environnement :

Projet en déclaration au titre des articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement pour la création de l'ouvrage qui demeure dans le champ d'application de la rubrique susmentionnée 1.1.1.0., ainsi que l'exploitation soumise à la rubrique 1.1.2.0

En application de l'article R214-2 du code de l'environnement, l'autorisation unique de prélèvement se substitue aux autorisations individuelles de même objet.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Lors de la phase de travaux	environ 150 m2
Après travaux et pour l'exploitation	3 m2

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

accès du site depuis la N330 entre Meaux et Monthyon puis la D97 vers la ferme de l'Hopital et enfin le chemin communal de Senlis à Meaux

Parcelle n°172 de la section Z5 du cadastre communal Monthyon

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 02° 49' 56" -98 Lat. 48° 59' 59" 09

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Point d'arrivée :

Long. ° ' " Lat. ° ' "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	ZNIEFF type I, à 2,6 km au nord-ouest : FR110001194 Forêt de Montge-en-Goële ZNIEFF type I, à 2 km à l'est : FR110020161 Bois d'Automne
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrêté de protection de biotope le plus proche se situe à 6,5 km au sud-ouest du projet F3800496 Plan d'eau des Olivettes
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun d'après la base MERIMEE
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 6,3km au nord de la Directive Oiseaux FR21112003 Boucles de la Marne Un formulaire d'incidence simplifié est fourni en annexe
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Prélèvement prévu de 60 m3/h en pointe pour un volume annuel maximum de 87 500 m3 dans l'éocène comprenant les marnes et caillasses et calcaire grossier du Lutétien. Volume pouvant être favorablement diminué de 10 à 15% en fonction de la pluviométrie
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Emprise au sol très restreinte et de l'ordre de 3m2 une fois terminé
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le prélèvement sera réalisé par une pompe immergée et à plusieurs kilomètres de toutes habitations

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le temps des travaux de foration qui sont prévus sur 2 à 3 semaines</p> <p>Vibration limité à quelques mètres autour de la foreuse</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets des eaux souterraines exhaurées vers le milieu superficiel lors des travaux de création (volume de l'ordre de 1 840 m<sup>3</sup>) puis rejet sur le parcellaire à irriguer : le rejet se fera sur les parcelles agricoles appartenant à la SCEA</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Aucun autre projet n'est connu dans le secteur. Par ailleurs toute cette partie de plateau appartient à la SCEA DES HOSPITALIERS et il n'y a pas d'autres habitations dans le secteur pouvant générer des demandes de projet similaire

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

Le projet est de faible ampleur et ne consistera qu'à réaliser un forage. Les travaux sont court dans le temps et temporaire et l'exploitation du forage n'est prévu que quelques mois dans l'année.

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

La solution alternative proposée à un impact positif en limitant la consommation d'eau potable qui ne serait pas suffisante compte de l'implantation de la ferme en retrait du centre ville. L'utilisation d'eau brute n'engendre pas les coûts liés à l'effort de potabilisation d'eau. Cette solution n'induit pas de modification quant aux volumes consommés mais un changement des ressources d'approvisionnement. Par ailleurs le site ne permet pas l'approvisionnement d'une conduite d'eau potable (trop éloigné).

Les types d'impacts engendrés par la réalisation de ce nouveau captage et les mesures compensatoires :

- Risque de pollution lié à la foration du forage : afin de maîtriser les éventuels risques, les travaux seront réalisés suivant les règles de l'art
- Risque de pollution suite à un déversement accidentel durant la phase d'exploitation du forage : le forage sera éloigné autant que possible des zones de circulation (terrain privé) et des zones pouvant présenter un risque (par ex : zone de stockage). La tête de puits sera protégée.
- Altération potentielle du régime d'écoulement des eaux souterraines : en cas de période de sécheresse ou de tout évènement nécessitant une restriction d'usage, les débits de pompages pourront être diminués.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu du caractère temporaire de l'exploitation (de l'ordre de 4 mois/an) et de l'isolation du site vis-à-vis des habitations et des zones environnementales précédemment décrites, il n'est pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale. Les volumes ne seront pas de nature à créer d'incidence sur les ouvrages avoisinant (il n'y en a aucun de déclaré sur la commune à la BNPE), notamment l'approvisionnement en eau potable de la commune qui se fait depuis la commune de Marcilly et Saint-Souplets, dont le projet s'inscrit en dehors du périmètre éloigné.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Complément au formulaire Cerfa au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale pour de l'irrigation sur la commune de Monthyon - Annexe au Cerfa : - annexe 1 : Annexe 1 du Cerfa n°14384 - annexe 2 : Photographie - annexe 3 : Plan de situation au 1/25000 - annexe 4 : Évaluation simplifié Natura 2000 - annexe 5 : Coupe lithologique et technique du forage

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Monthyon

le, 20/04/2021

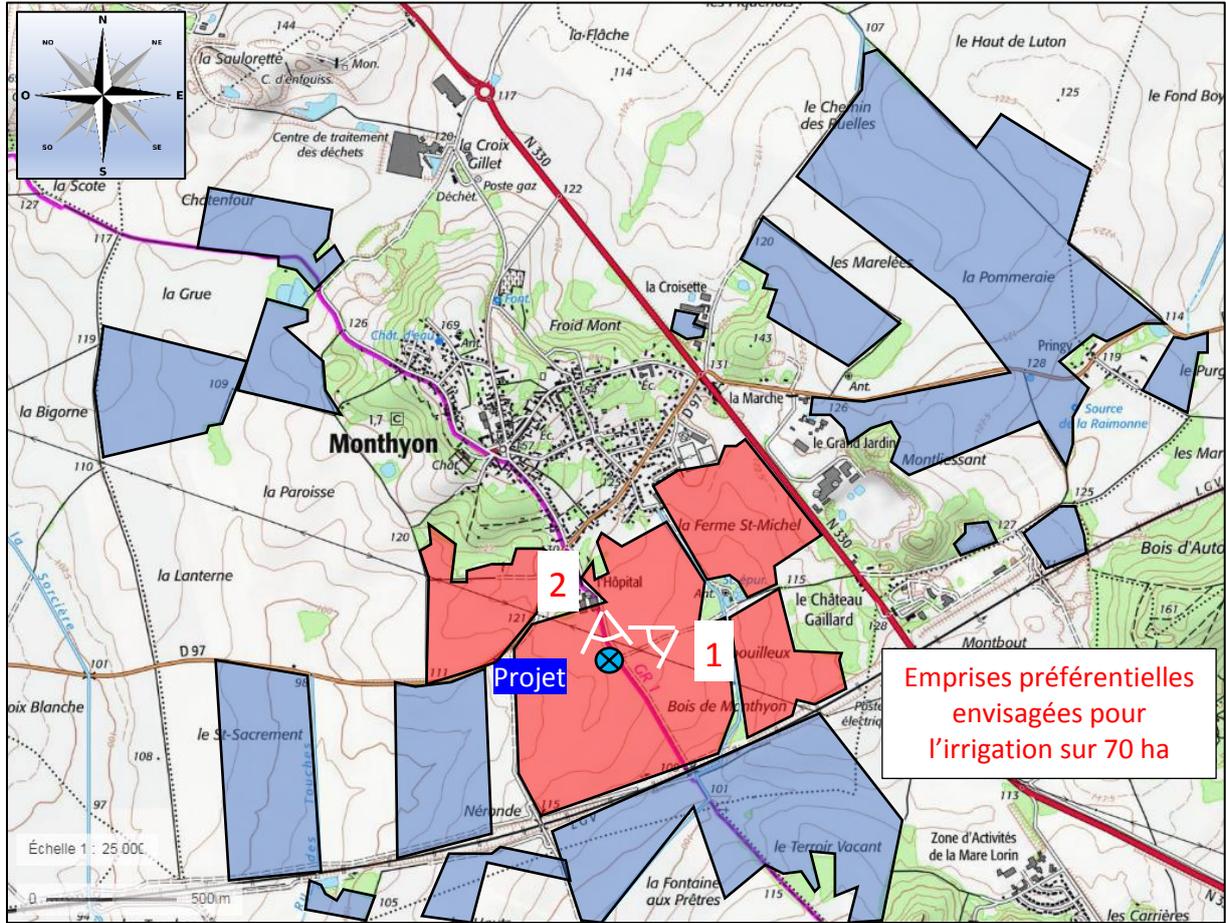
Signature

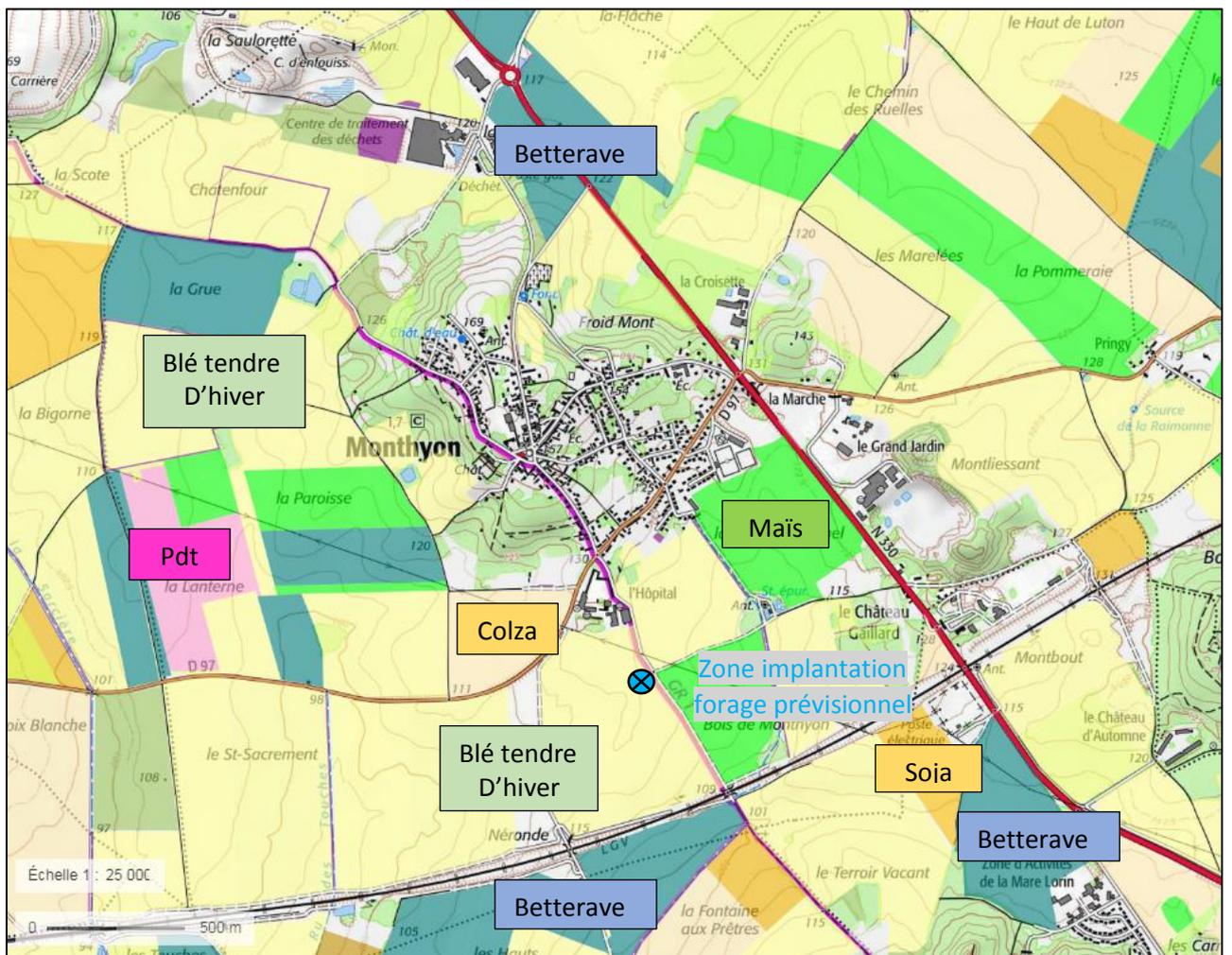
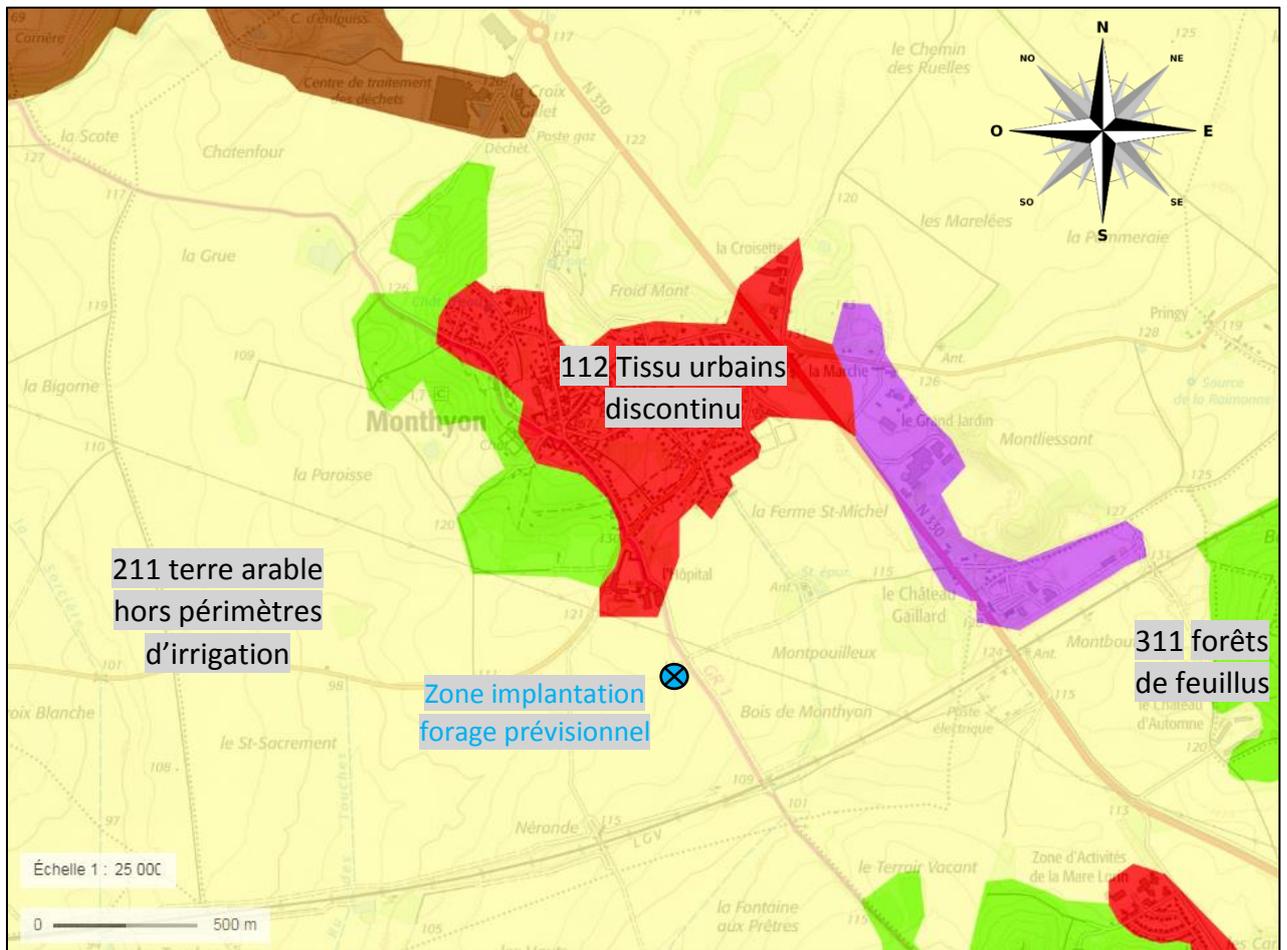


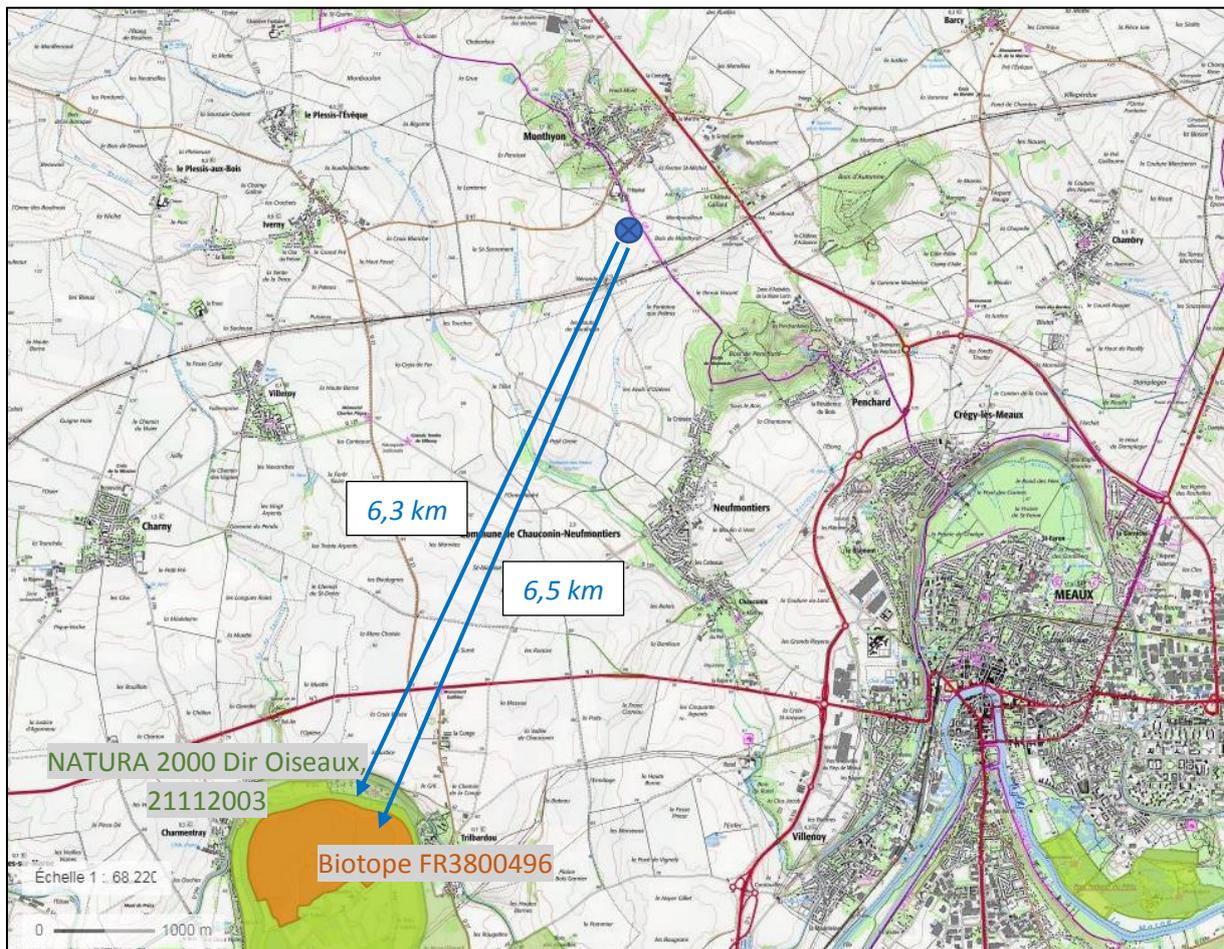
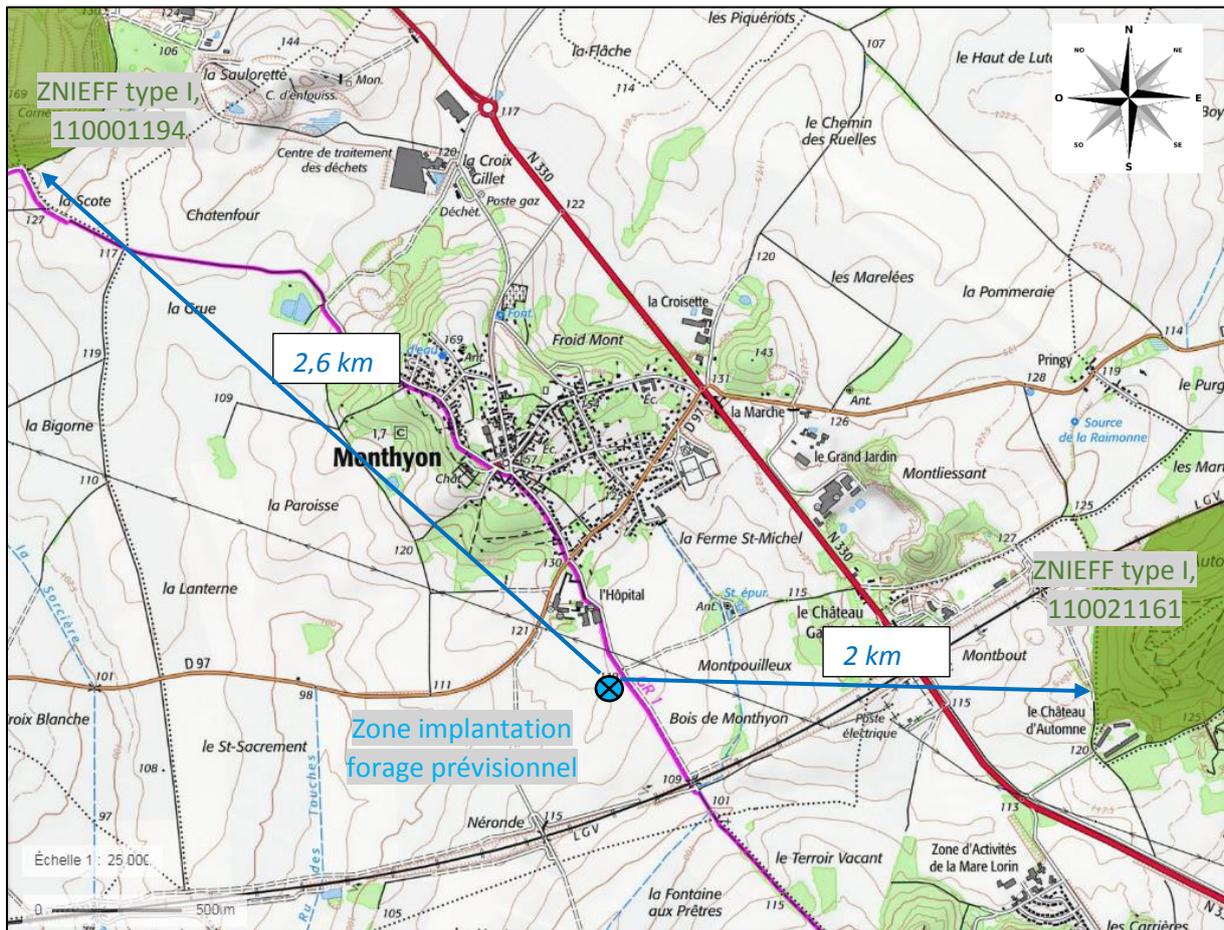
profondeur (m)	description lithologique	côte NGFestimée : + 120 m	EQUIPEMENT			FORATION	
0	Colluvions polygéniques		tube plein PVC/INOX Ø 255 mm de +1 à -55 m	Argile	Cimentation sous pression	tubes pleins en acier soutènement, Ø 457 mm de 0 m à -55 m	forage en Ø 610 mm de 0 m à -55 m
12	Masses du gypse						
24							
27	Marno-calcaire Saint Ouen						
36							
37							
48	Sable de Beauchamp	niveau statique : - 54 m/sol					
55							
60			tubes crépinés PVC/INOX. Ouverture de 0,75/1 mm de large, Ø 255 mm de 55 à 83 m	graviers de -2 m à -83 m			forage en Ø 444 mm de -55 m à -83 m
65	Marnes et Caillasses du Lutétien Calcaire grossier						
72							
83			Bouchon de fond				
84	Sable cuisien						

### Annexes 2 et 3 : Plan d'implantation, Photographie du site devant accueillir le forage, Occupation du sol

L'altimétrie moyenne du projet de forage est de +120 m NGF, le centre-ville constituant un point haut vers +160 m NGF.





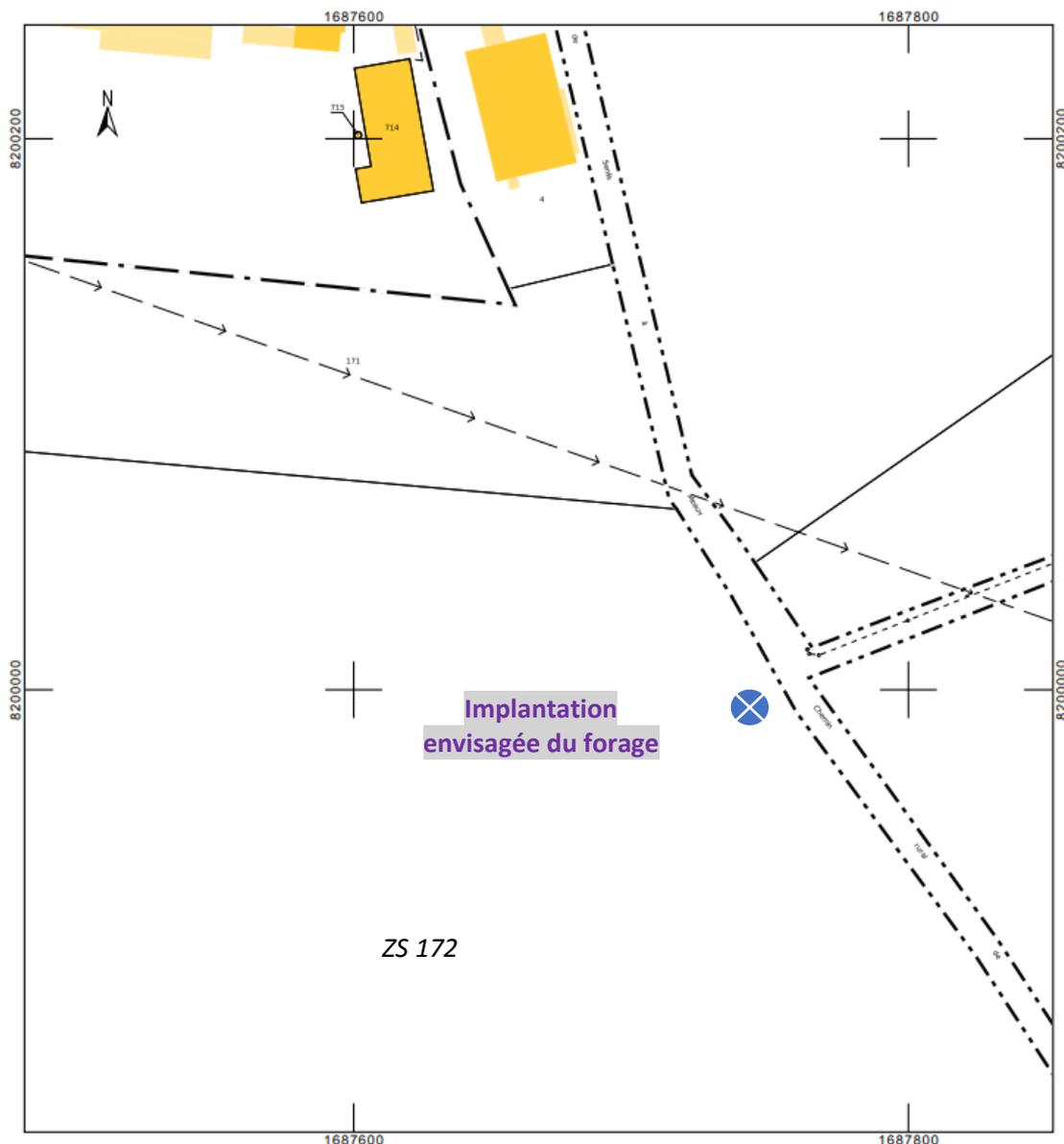


L'article 4 de l'arrêté du 11 septembre 2013 portant application du décret n°96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondages, forages... précise que :

Aucun sondage, forage, puits, ouvrage souterrain, ne peut être effectué à proximité d'une installation susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines. En particulier, ils ne peuvent être situés à moins de :

- 200 m des décharges et installations de stockage de déchets ménagers ou industriels,
- 35 m des ouvrages d'assainissement collectif ou non collectif, des canalisations d'eaux usées ou transportant des matières susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines,
- 35 m des stockages d'hydrocarbures, de produits chimiques, de produits phytosanitaires ou autres produits susceptibles d'altérer la qualité des eaux souterraines

Les distances mentionnées ci-dessus peuvent être réduites, sous réserve que les technologies utilisées ou les mesures de réalisation mises en œuvre procurent un niveau équivalent de protection des eaux souterraines.



### Coupe géologique estimée au droit du projet

Coupe géologique estimée au droit du site					
Désignation	Profondeur du toit de la formation (m/sol)	Cote du toit (m NGF)	Epaisseur (en m)	Formation	Age
C	0	+120	3	Colluvions sableuses, argilo-marneuses	Quaternaire
e7a	3	+117	24	1 <sup>ère</sup> masse du gypse Entre-deux masses 2 <sup>ème</sup> masse du gypse	Ludien
e6b	27	+93	10	Marno-calcaire	Marinésien

<b>e6a</b>	37	+83	18	Sable et grès en tête	<b>Auver sien</b>
<b>e5d</b>	55	+65	10	Marnes et caillasses	<b>Lutétien supérieur</b>
<b>e5a-c</b>	65	+55	18	Calcaires grossiers et calcaire glauconieux à la base	<b>Lutétien moyen</b>
<b>e4</b>	83	+37	40	Sable de Cuise	<b>Yprésien (Cuisien)</b>
<b>e3</b>	<b>123</b>	<b>-3</b>	<b>20</b>	<b>Argile plastique</b>	<b>Sparnacien</b>

Dans le secteur, seule la nappe de l'Eocène moyen et supérieur possède un intérêt d'exploitation. Les premiers horizons perméables sont souvent dénoyés.

Aussi, au droit du projet, seule **la nappe de l'Eocène moyen et inférieur semble susceptible d'avoir un potentiel aquifère intéressant.**

La masse d'eau souterraine formée par les Marnes et Caillasses, le Calcaire grossier et les sables yprésiens est issue du « Eocène du Valois » - ME 3104. La disposition n°118 du SDAGE Seine Normandie en vigueur interdit l'utilisation de la partie inférieure de l'aquifère qui intéresse les sables yprésiens et qui sont réservés à l'alimentation en eau potable. Ainsi seule la frange moyenne de l'éocène composé des marnes et caillasse et du calcaire grossier pourra être captée

La nappe de l'éocène moyen et inférieur ou nappe du Soissonnais est un aquifère composé de deux porosités : une karstique dans les calcaires grossiers et une d'interstice composée des sables du Cuisien. Ce dernier est en contact avec le calcaire grossier du lutétien sus-jacent. Ce dernier draine les écoulements de surface ou des sables Auversiens et est le siège d'un réseau très fracturé où l'eau circule de façon karstique. Ce réseau participe à la réalimentation des sables cuisien et lui confère dans le secteur une bonne productivité. La nappe est pseudo-captive sous le lutétien. Elle s'écoule vers le sud d'une manière générale avec un gradient de 1 à 3‰.

D'après les relevés de l'Agence de l'Eau disponibles (banque nationale des prélèvements quantitatifs en eau), il n'y a aucun prélèvement sur nappe sur la commune de Monthyon.

Selon l'ouvrage « hydrogéologie du centre du bassin de Paris » BRGM, l'alimentation de la nappe se fait essentiellement par infiltration des eaux superficielles et par drainance depuis les zones d'affleurement.

Selon cette même étude, le débit spécifique de la nappe de l'éocène est compris entre 2 et 20 m<sup>3</sup>/h/m pour la majorité des ouvrages et la transmissivité observée semble être de l'ordre de 1,5.10<sup>-3</sup> m<sup>2</sup>/s.

Le coefficient d'emmagasinement n'est pas connu mais probablement proche de 0,3%.

Plus le forage sera profond, mieux il sera alimenté. Il faudra avoir une certaine profondeur afin de s'assurer de conserver une tranche d'eau suffisamment importante pour ne pas dénoyer la pompe lors des périodes de basses eaux.

A cet effet, les cartes piézométriques du Lutétien permettent d'obtenir les variations piézométriques de l'éocène s.l., en période de basses eaux (2013) et en période de hautes eaux (2014).

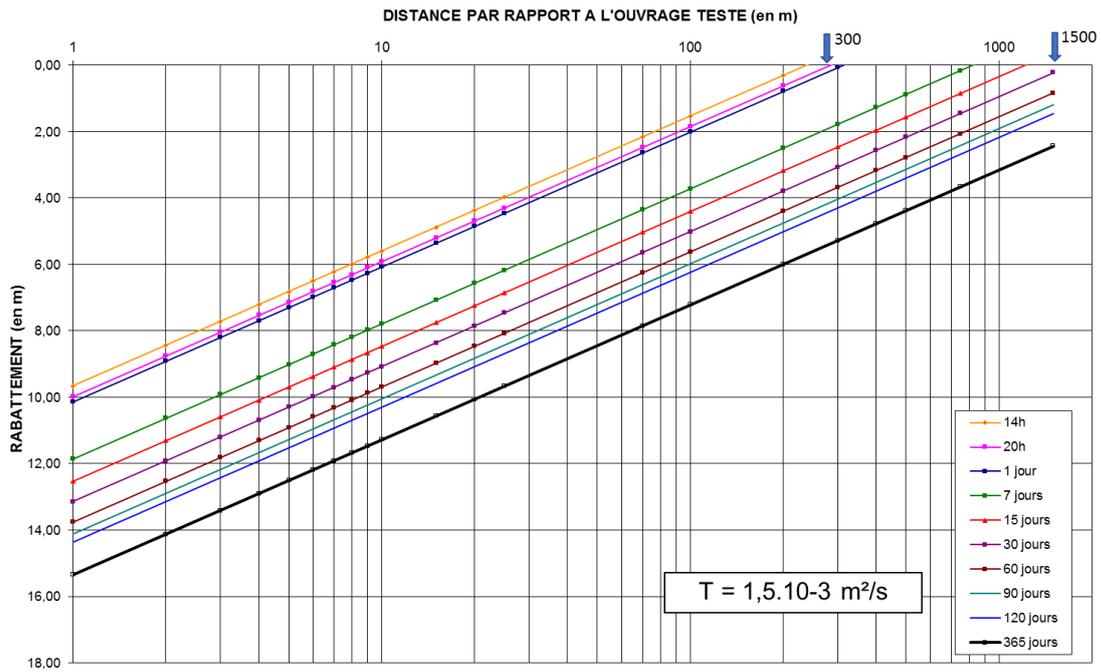
Ainsi au droit du projet, le niveau d'eau s'établirait vers +66 m NGF.

Compte tenu des caractéristiques hydrodynamiques au droit du projet dans la nappe avec :

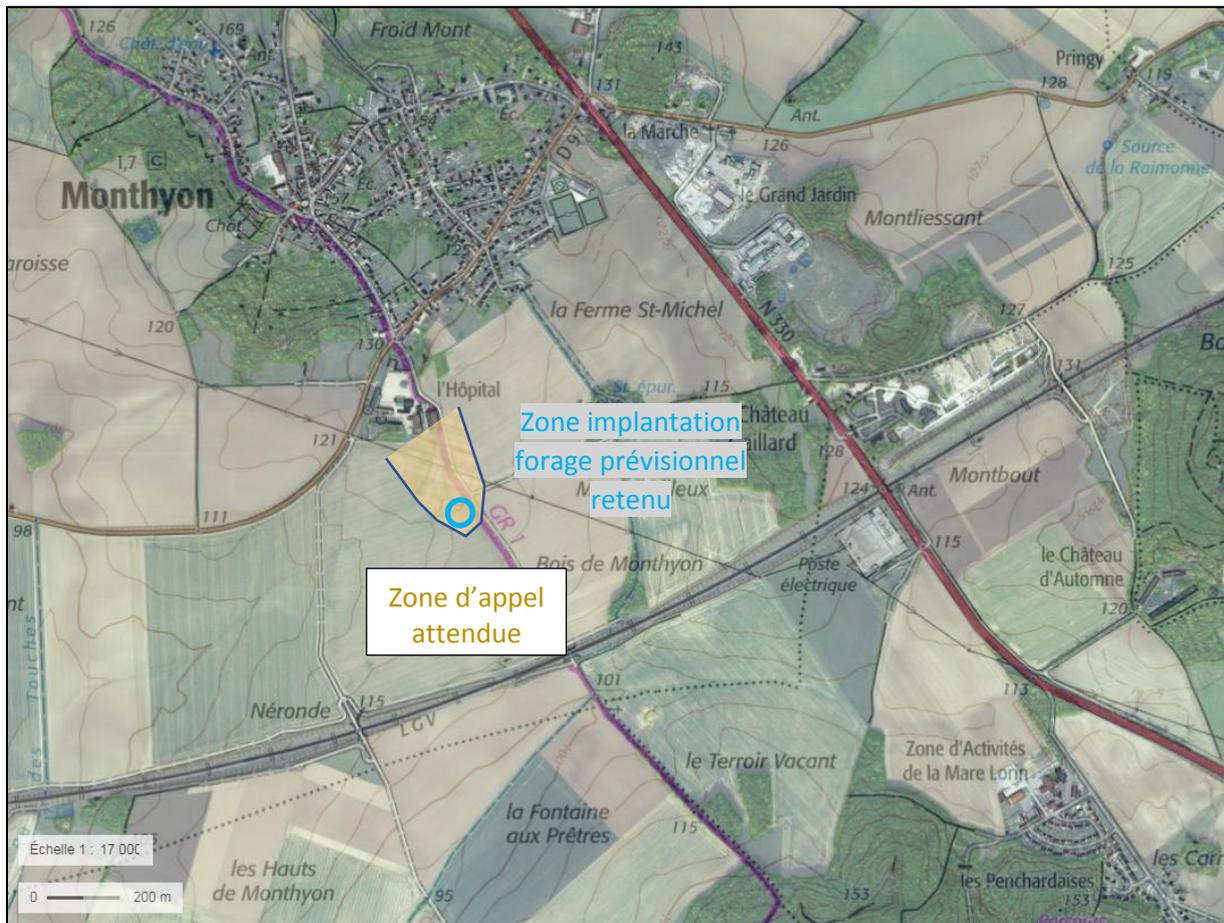
- Transmissivité de 1,5.10<sup>-3</sup> m<sup>2</sup>/s
- Coefficient d'emmagasinement : 0,3%

Il peut être approché le cône de rabattement en fonction de l'exploitation

**CONE DE RABATTEMENT OBSERVE POUR UN DEBIT D'EXHAURE PERMANENT DE 60 M3/H SUR LE FORAGE DE RECONNAISSANCE**



L'exploitation étant prévue couvrir un enrouleur de 60 m<sup>3</sup>/h, à raison de 13h/jrs et 7jrs/7jrs soit une exploitation de 87 500 m<sup>3</sup> annuel, le rayon d'action est représenté sur la figure suivante :



Il n'y a aucun forage existant dans la zone d'appel.